

# Rapport D'Orientation Budgétaire 2023

Conseil Municipal du 25 janvier 2023

## TABLE DES MATIERES

CADRE JURIDIQUE DU DOCUMENT .....	3
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER .....	4
CONTEXTE ECONOMIQUE.....	4
L'économie mondiale : ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record ....	4
Zone euro : risque important de récession économique.....	4
France : croissance ralentie et risques budgétaires.....	5
CONTEXTE FINANCIER .....	6
PLF 2023 : des transferts financiers en augmentation.....	7
DEUXIEME PARTIE : LES RESSOURCES HUMAINES.....	9
Un organigramme plus adapté aux opérations.....	9
La structure des effectifs.....	10
Structure financière détaillée.....	12
Formation et œuvres sociales .....	13
Organisation du travail et santé .....	13
Chantiers en cours.....	16
TROISIEME PARTIE : ANALYSE BUDGETAIRE.....	17
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	17
Les recettes de fiscalité tirées par une hausse des bases fiscales .....	17
Les Dotations et Subventions en baisse .....	18
Focus sur l'évolution des principales Dotations.....	18
Les Produits des Services restent stables.....	19
DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES .....	19
Les dépenses de personnel .....	20
Les autres charges de gestion courante.....	21
Faire face à la hausse des coûts de l'énergie .....	21
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	22

Les actions budgétaires .....	22
LA DETTE, OUTIL DE DEVELOPPEMENT .....	23
Le profil de la dette .....	23
La capacité d'auto-financement.....	25
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE MANDAT ET EN 2023 .....	25
LES BUDGETS ANNEXES .....	26
Les budgets du CCAS .....	26
Le budget de la Caisse Des Ecoles .....	27
Le budget annexe de l'Eau .....	28
Le budget annexe de la ZA Bonsecours.....	29
Le budget annexe Zones d'Activité (Anciennement ZAC Bois du Chapitre).....	29



## CADRE JURIDIQUE DU DOCUMENT

La loi du 6 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget.

Selon la loi : l'objectif de ce débat est de présenter en conseil les grandes orientations générales du budget. Aucun cadre n'est fixé quant à la nature des informations à présenter, quant à la nature des débats. Aucun vote n'est exigé sur les orientations.

La loi prévoit que ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois avant l'examen du projet de BP en séance pour les EPCI, les communes et les départements.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. En cas d'absence de DOB toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.



## PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

### CONTEXTE ECONOMIQUE

Support : Groupe BPCE – édition novembre 2022

#### L'ECONOMIE MONDIALE : RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE MONDIALE SUR FOND D'INFLATION RECORD

L'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières.

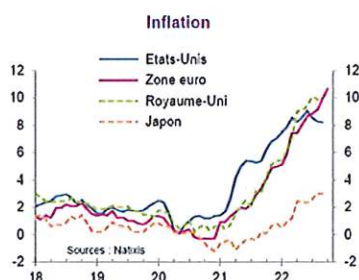
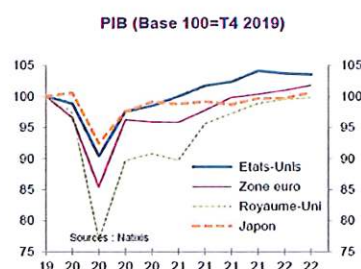
L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique.

Dans ce contexte où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. En zone Euro au T3, le PIB ne croît que de 0,2 % (contre +0,8 % au T2).

Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre 2022.

Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services, mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. Conjugée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la Réserve Fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année 2022.

En Chine, si l'économie a pu redémarrer à l'été 2022, après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.



#### ZONE EURO : RISQUE IMPORTANT DE RECESSION ECONOMIQUE

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises.

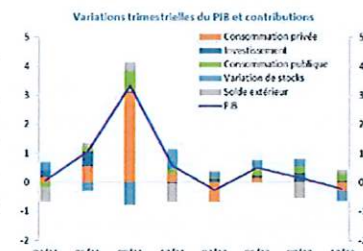


Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE, après avoir mis fin à sa politique de « quantitative easing » au S1 2022, a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,50 % en novembre) et lutte activement contre l'inflation. Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties.

## FRANCE : CROISSANCE RALENTIE ET RISQUES BUDGETAIRES

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2 % en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5 % au T2. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %), mais en repli. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation repart à la hausse en octobre à 6,2 %. L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2 % en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande à 11,2 %.

Au troisième trimestre, la croissance a été portée par l'investissement (qui a accéléré pour atteindre 1,3 % T/T après deux trimestres déjà soutenus 0,6 % au T1 et 0,4 % au T2). En revanche, la consommation des ménages a marqué le pas. Le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB (-0,5 point), après une contribution presque nulle au T2.



Dans ce contexte incertain, il est probable que le quatrième trimestre 2022 soit en récession. Une aggravation de la crise énergétique pourrait conduire l'activité à se détériorer davantage au T4 par le biais des conséquences économiques sur les principaux partenaires de la France, mais aussi par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie. Une dégradation de la situation sanitaire pourrait également affecter l'activité.

Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2%). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active, ainsi que par les créations d'emplois. Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. En effet, 81 % des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67 % dans les services et 82 % dans le secteur de la construction.

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de -1,8 % au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -1,2 % au deuxième trimestre.

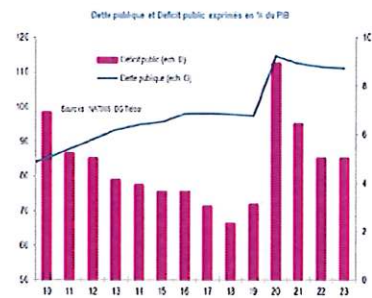




Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors énergie.



Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit à petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5 % du PIB en 2022 (après 6,4 % en 2021) et s'y stabiliser en 2023.



Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6 % du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5 % en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans augmente à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc s'alourdir dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques. Le cap des 3 000 milliards d'Euros d'endettement devrait être dépassé au quatrième trimestre 2022.



## CONTEXTE FINANCIER

Support : Groupe BPCE – édition novembre 2022

### PRINCIPALES MESURES DU PLF 2023 RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Ce support expose les principales mesures qui se rapportent au projet de loi de finances (PLF) pour 2023 tel qu'il a été présenté en Conseil des Ministres le 26 septembre 2022 et complété des amendements adoptés par l'Assemblée nationale à l'issue de la lecture définitive le 17 décembre 2022 grâce à l'usage pour la cinquième fois sur ce texte de l'article 49-3.

Le PLF 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives : conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée, mais en deux temps, afin de financer le bouclier énergétique. Reste à ajuster les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute la ressource dès 2023. Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités. Augmenté à 2 milliards €, il ne devrait concerner que 2023. Une première depuis 13 ans : l'augmentation nominale de la DGF de 320 millions € sur un total de 27 milliards €.



Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027 et fixe l'évolution de l'endettement public.

## PLF 2023 : DES TRANSFERTS FINANCIERS EN AUGMENTATION

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités incluent la totalité des concours financiers de l'Etat, majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 107,5 milliards d'Euros dans le PLF 2023 à périmètre courant, en hausse de 1,5 % (+1,6 milliard d'Euros) par rapport à la LFI 2022. Cette augmentation est principalement liée au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Les concours financiers de l'Etat totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT), la TVA des régions et celle du fonds de sauvegarde des départements.

Ces concours progressent par rapport à 2022, hors mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise sanitaire, et atteignent 53 milliards d'Euros, en hausse de 0,4 % (+0,2 milliard d'Euros) par rapport à la LFI 2022.

Les Prélèvements Sur Recettes de l'Etat en faveur des collectivités locales représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%) et de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41%).

Ils s'élèvent à 43,7 milliards d'Euros en 2023, soit une augmentation de 485 millions d'Euros par rapport à la LFI 2022.

La DGF est en légère baisse (-186 millions d'Euros) avec un montant de 26,612 milliards d'Euros, liée à la minoration pour les départements rejoignant l'expérimentation de recentralisation du RSA en 2023. Un amendement voté le 12 octobre augmente ce montant de 320 millions €.

Le FCTVA est en augmentation à 6,7 milliards d'Euros.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards d'Euros dans le PLF 2023, montants en baisse par rapport à 2022 :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 1 046 millions d'Euros – montant inchangé ;
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 570 millions d'Euros – montant en baisse de 337 millions d'Euros par rapport à 2022 (retour au niveau de 2021) ;
- Dotation Politique de la Ville (DPV) : 150 millions d'Euros – montant inchangé.

		en Mds €		PLF 2023
				(LFI 2022)
A périmètre courant				2023 : 107,5 2022 : 105,9
Fiscalité transférée	39,3 (40)	Financement de la formation professionnelle	0,8 (0,9)	
<b>Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage</b>				<b>2023 : 67,4 2022 : 65</b>
Subventions autres ministères	5 (5)	Dégrèvements législatifs	7,3 (6,7)	Amendes de police
				0,6 (0,6)
			Fonds accélération de transition écologique	1,5 (0)
<b>Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales</b>				<b>2023 : 53 2022 : 52,8</b>
Prélèvements sur recettes dont	43,7 (43,2)	Mission RCT dont	4,3 (4,9)	TVA des régions
DGF	26,6	DGD	1,315	5,1 (4,7)
FCTVA	6,7	DETR	1,046	
DCRTP	2,9	DSIL (communes et groupements)	0,570	
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	3,8	DSI Départements	0,212	
Dotations régionales d'équipement scolaire	0,661	Comp. régions frais de gestion TH	0,293	
Comp. exonérations fiscales	0,568			

Source : jeunes budgétaires 2023

A ces dotations, s'ajoute le fonds vert doté de 2 milliards € qui vise à soutenir les collectivités territoriales en termes de :

- Performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets) ;
- Adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) ;
- Amélioration du cadre de vie (mise en place de zones à faible émission, ...).

La loi de finances rectificative pour 2022 a également instauré une aide pour soutenir les collectivités les plus fragiles face à l'inflation et au relèvement du point d'indice. Cette dotation concerne les communes et leurs groupements, les départements, la ville de Paris, la métropole de Lyon, les régions et les collectivités de Corse, Martinique et Guyane, qui répondent à différentes conditions (baisse d'épargne brute, augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2022 et 2023, potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes de même strate démographique).

La hausse de la péréquation verticale représente 210 millions d'Euros en 2023, elle était de 230 millions € en 2022.

Pour la cinquième année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF.

Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Un amendement du 28 octobre 2022 instaure, pour renforcer le soutien aux communes rurales, une augmentation de la DSR de 110 millions supplémentaires.

En millions €	Montants 2023	Hausses 2022/2023
<b>EPCI à fiscalité propre</b>		
Dotation d'intercommunalité	1 653	+ 30
<b>COMMUNES</b>		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 656	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 967	+ 90
<b>DÉPARTEMENTS</b>		
Dotations de péréquation (DPU et DFM*)	1 533	
FDPTP**	284	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 887</b>	<b>+ 210</b>

La suppression de la CVAE est aussi actée (recettes des agglomérations et des départements), cette proposition vise à soutenir la compétitivité des entreprises françaises en poursuivant l'allégement de leur imposition. La perte de CVAE sera effective dès 2023, ainsi la part de CVAE perçue en 2023 sera affectée au budget de l'État. La compensation liée à la perte de recettes de la CVAE se fera par une fraction de TVA.



## DEUXIEME PARTIE : LES RESSOURCES HUMAINES

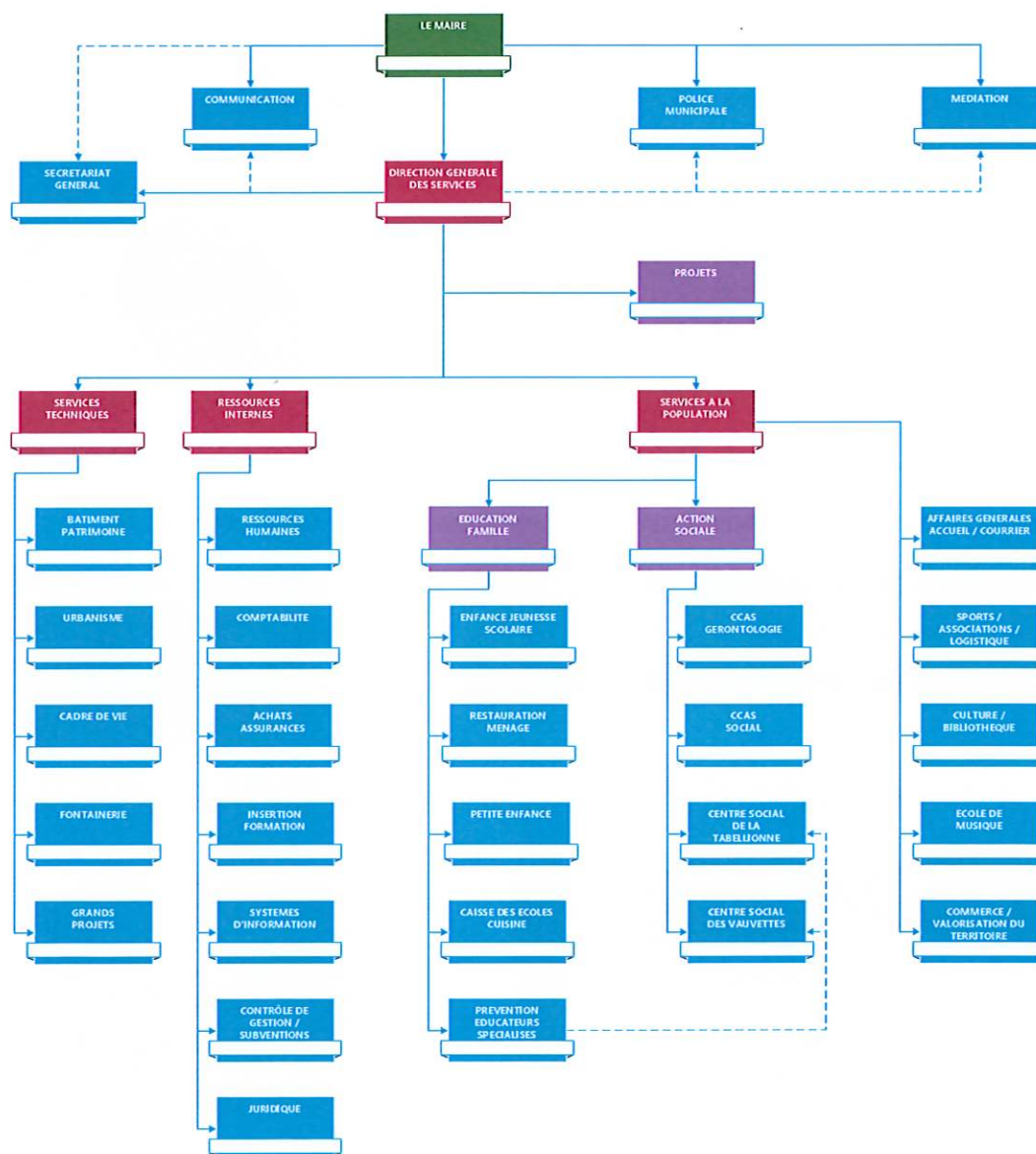
### LES RESSOURCES HUMAINES AU CŒUR DE NOTRE ACTIVITE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) issu de la loi NOTRe comporte un volet important concernant les données relatives aux orientations choisies en matière de structure des effectifs, temps de travail et charges de personnel.

Les données d'atterrissage 2022 et celles relatives à l'évolution de la structure des effectifs pour l'année 2023 ne peuvent être appréciées que comme des prévisions, les chiffres définitifs n'étant pas finalisés.

#### UN ORGANIGRAMME PLUS ADAPTE AUX OPERATIONS

L'arrivée d'une nouvelle DGS en septembre 2022 a été l'occasion de refondre l'organigramme afin de l'adapter aux nouveaux besoins et le rendre plus efficient pour les vernolitaïns.



La principale modification a été la création de trois pôles principaux :

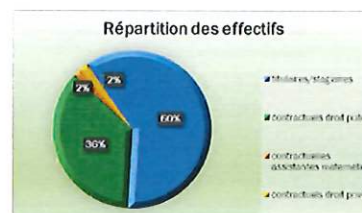
- Un pôle Services à la Population, qui regroupe les activités éducation famille, l'action sociale (CCAS et Centres Sociaux) et les services culturels et sportifs.
- Un pôle Services Techniques qui regroupe les services du patrimoine, du cadre de vie, de l'urbanisme et de l'eau ;
- Un pôle Ressources Internes qui regroupe principalement les services financiers, les ressources humaines et les systèmes d'information.

Ces pôles de directions ont pour objectif de rationaliser les services et d'augmenter l'efficacité décisionnelle en regroupant les activités autour des services qui ont le même objectif. Cela permettra de gagner en fluidité pour les décisions et de mutualiser les ressources au sein de ces pôles.

#### LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Pour l'année 2022, la structure des effectifs de la collectivité peut être résumée de la manière suivante, sur la base d'éléments extraits des systèmes en date du 31/12/2022 :

- 355 agents ;
- 215 titulaires / stagiaires (soit 61%) ;
- 128 contractuels de droit public (soit 36%)
- 6 assistantes maternelles ;
- 5 contractuels de droit privé.



Une grande majorité (92%) des titulaires / stagiaires est à temps complet.

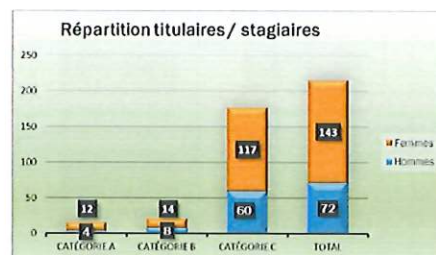
Les agents sont répartis comme suit entre les différentes structures de la collectivité :

Statut	VILLE	CCAS	ODE	TOTAL
Titulaires/stagiaires	191	15	9	215
Contractuels de droit public autres contrats	108	14	6	128
	11	0	1	12
	310	29	16	355



- La répartition des 215 titulaires / stagiaires selon la catégorie et le genre est la suivante :

Répartition des titulaires/stagiaires par catégorie et genre			
31/12/2022	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	4	12	16
Catégorie B	8	14	22
Catégorie C	60	117	177
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>143</b>	<b>215</b>





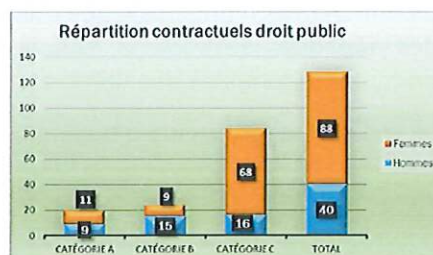
82,3% des agents titulaires ou stagiaires sont de catégorie C.

66,5% des agents titulaires ou stagiaires sont des femmes. Quelle que soit la catégorie concernée, les femmes sont majoritaires.

Au 31 décembre 2022, 19 agents étaient en disponibilité (13 femmes et 7 hommes) et 2 agents percevaient des allocations de retour à l'emploi (2 femmes).

- La répartition des 126 contractuels de droit public selon la catégorie et le genre est la suivante :

Répartition des contractuels de droit public par catégorie et genre			
31/12/2022	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	9	11	20
Catégorie B	15	9	24
Catégorie C	16	68	84
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>88</b>	<b>128</b>

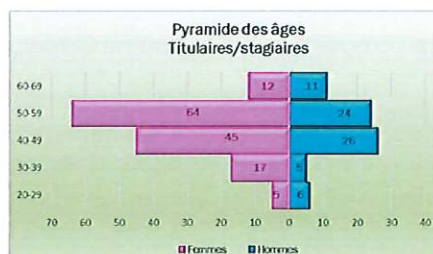


65,6% des contractuels de droit public sont de catégorie C.

68,8% des contractuels de droit public sont des femmes.

- La répartition des 215 titulaires/stagiaires par tranche d'âge est la suivante :

Répartition des titulaires/stagiaires par tranches d'âges			
Tranches d'âges	Femmes	Hommes	Total
20-29	5	6	11
30-39	17	5	22
40-49	45	26	71
50-59	64	24	88
60-69	12	11	23
<b>TOTAL</b>	<b>143</b>	<b>72</b>	<b>215</b>



51,6% des agents titulaires ou stagiaires ont plus de 50 ans.

Pour information, au 31/12/2022, le service Ressources Humaines avait pris 1 656 actes, détaillés comme suit :

Nombre d'actes RH pris	2022	2021	Variation
VILLE	1443	977	47,7%
CCAS	157	84	86,9%
Caisse des Ecoles	56	33	69,7%
<b>TOTAL</b>	<b>1656</b>	<b>1094</b>	<b>51,4%</b>

Ce qui représente une augmentation de 51% de l'activité du service.

## STRUCTURE FINANCIERE DETAILLEE

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la mairie. Les extraits sont faits sur les données à fin décembre 2022.

Pour plus de lisibilité, les charges de personnel ont été regroupées en grandes familles.

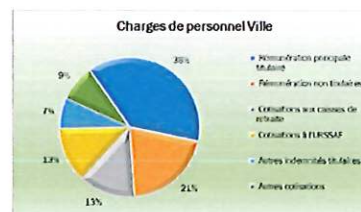
### Pour la ville

La rémunération principale des titulaires représente environ 38% des dépenses et monte à 45% si l'on y ajoute les différentes primes et indemnités des titulaires.

La rémunération des non-titulaires s'élève à 21% des dépenses.

Les cotisations et frais représentent 34% des dépenses et sont principalement concentrés sur les cotisations aux caisses de retraite pour 13% et les cotisations à l'URSSAF pour 13%.

Le montant total de la masse salariale s'élevait à 10,977 millions d'Euros pour 2022 (sur un budget définitif 2022 à 11,121 millions d'Euros).



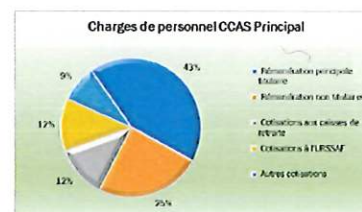
### Pour le CCAS – budget principal

La rémunération principale des titulaires représente environ 43% des dépenses.

La rémunération des non-titulaires s'élève à 25% des dépenses.

Les cotisations et frais représentent 33% des dépenses et sont principalement concentrés sur les cotisations aux caisses de retraite pour 12% et les cotisations à l'URSSAF pour 12%.

Le montant total de la masse salariale s'élevait à 542 800 € à fin 2022 (sur un budget définitif 2022 à 641 400 €).



### Pour le CCAS – budget annexe

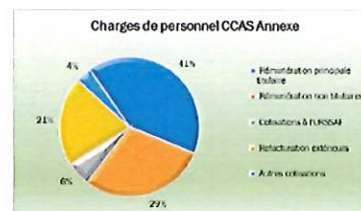
La rémunération principale des titulaires représente environ 41% des dépenses.

La rémunération des non-titulaires s'élève à 29% des dépenses.

21% des dépenses correspondent aux refacturations des salaires des agents du CCAS Principal qui interviennent sur le champ de l'aide à domicile.

Les cotisations et frais représentent 10% des dépenses (les aides à domicile bénéficient d'exonérations de charges sociales) et sont principalement concentrés sur les cotisations à l'URSSAF pour 6%.

Le montant total de la masse salariale s'élevait à 385 332 € à fin 2022 (sur un budget définitif 2022 à 401 168 €).

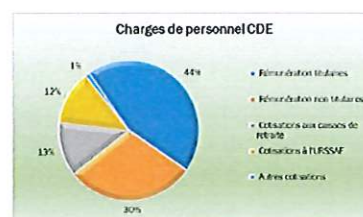




### Pour la CDE

La rémunération principale des titulaires représente environ 44% des dépenses, celle des non-titulaires s'élève à 30% des dépenses.

Les cotisations et frais représentent 26% des dépenses et sont principalement concentrés sur les cotisations aux caisses de retraite pour 13% et les cotisations à l'URSSAF pour 12%.



Le montant total de la masse salariale s'élevait à 577 653 € à fin 2022 (sur un budget définitif 2022 à 652 791 €).

---

### FORMATION ET ŒUVRES SOCIALES

En septembre 2021, la collectivité a décidé d'adhérer au CNAS afin de proposer aux agents un panel étoffé de prestations.

Pour 2022, le coût est en année pleine : 49 395 € pour la Ville, 5 230 € pour le CCAS Principal et de 2 968 € pour la CDE.

En 2022, la collectivité a également versé une subvention au Comité des Œuvres Sociales pour 5 000 € (en baisse en 2022, car une partie des prestations du COS est maintenant assumée par le CNAS).

Le budget total alloué au compte formation pour 2022 a été de 89 341 € (79 201 € au Budget Primitif 2022) – comprenant un plan de formation et de mise à niveau des équipes scolaires pour la gestion du portail citoyen et de Ciril Enfance.

Le budget 2023 est pour l'instant arrêté à 85 350 € (dont 14 750 € pour le passage à Ciril Petite Enfance et l'extension du portail citoyen sur le périmètre Petite Enfance).

A l'issue des entretiens annuels 2022, un plan de formation a été établi et la commission d'arbitrage qui s'est réunie en juin a défini les priorités pour 2023.

Ainsi il a été planifié des formations de remise à niveau bureautique ouvertes à tous les agents, ainsi que des formations pour les chefs de service et managers sur la conduite de l'entretien professionnel et sur le rôle et positionnement de l'encadrant.

---

### ORGANISATION DU TRAVAIL ET SANTE

Depuis janvier 2022, la collectivité applique les 1607 heures.

Les agents d'exécution ont une semaine type à 36h30 et bénéficient de 9 RTT.

Les encadrants (en fonctions de leurs responsabilités) ont soit un contrat à 37h30 par semaine et 15 RTT, soit un contrat à 39h par semaine et 23 RTT.

Le coût de la Médecine du Travail en 2022 a été de 30 267 € (24 160 € pour la Ville, 2 283 € pour les deux budgets du CCAS et 3 824 € pour la CDE).

Le coût de l'assurance du personnel Sofaxis a été de 240 363 € (201 728 € pour la Ville, 22 312 € pour la CCAS et 16 323 € pour la CDE).

Sofaxis (l'organisme d'assurance du personnel) a établi son panorama complet des arrêts de travail en 2022 (données en cours de finalisation).

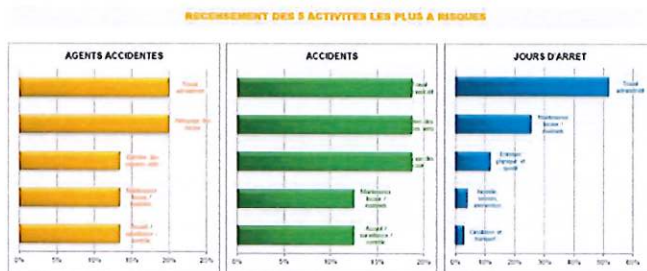
Sur la ville, sur 210 agents CNRACL, il en ressort que :

- La longue maladie / longue durée représente 34% des agents absents, 34% des arrêts et 49% des jours d'absence.
- Aucun arrêt n'est survenu en longue maladie sur 2022, alors que 10 arrêts sont en cours sur cette même année qui ont occasionné 2 807 jours d'arrêt en cumulé.
- Aucun arrêt en longue durée n'est survenu en 2022, alors que 3 arrêts sont en cours sur cette même année qui ont occasionné 1 089 jours d'arrêt en cumulé.
- Les accidents du travail représentent 55% des agents absents, 55% des arrêts et 46% des jours d'absence.
- 11,4% des agents de la collectivité ont eu un accident du travail en 2022 (contre 10,5% en 2021), la durée moyenne de l'arrêt est de 172,5 jours. La part de temps perdu en raison de ces absences est de 6,2%, ce qui représente 13 agents absents.
- La part du temps perdu en raison de toutes les absences représente 13,5% (contre 10,1% en 2021). Cela représente 28 agents absents sur toute la période considérée.
- 18,1% des agents employés dans la collectivité se sont arrêtés au moins une fois en 2022 (contre 15,7% en 2021).



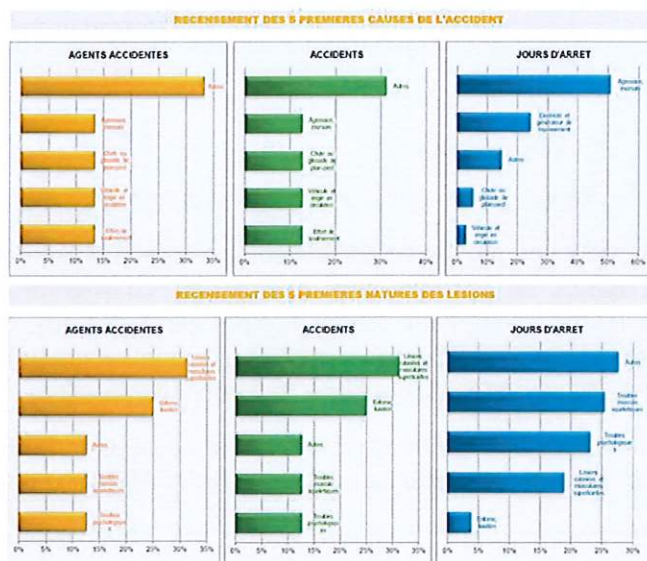
Focus sur les accidents de travail :

- En 2022, nous avons recensé 26 accidents du travail. 62% des accidents relèvent d'un accident de service, 31% d'une maladie professionnelle et 8% d'un accident de trajet.
- Le nombre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail a été de 3 622 jours en 2022.



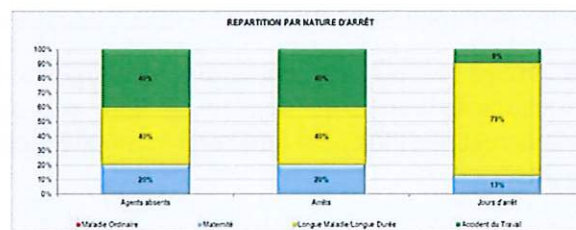


- On constate que la plupart des accidents de service se produisent lors du travail administratif et c'est aussi cette activité qui occasionne le plus de jours d'arrêts.
- La principale cause d'accident de service est non identifiée, en revanche la catégorie « agression / morsure » est celle qui occasionne le plus de jours d'arrêts.
- Les principales natures de lésions se situent au niveau des lésions cutanées et musculaires superficielles.
- Les troubles musculo squelettiques et psychologiques sont également la cause de nombreux jours d'arrêts.



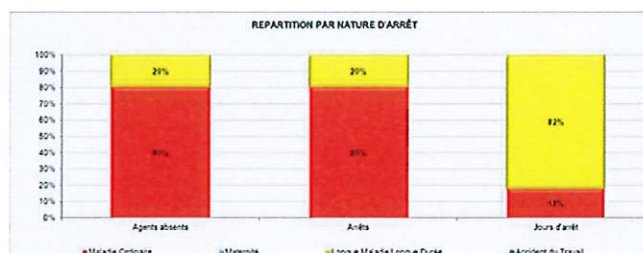
Sur le CCAS, 13 agents CNRACL sont recensés :

- Sur 2022, 5 arrêts en cours ont été recensés sur le CCAS pour un total de 884 jours d'arrêts.
- La part du temps perdu en raison des absences est de 24,3%, ce qui représente 3 agents absents sur toute la période considérée.
- 38,5% des agents se sont arrêtés au moins une fois. Hors maternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 21,2%.
- Les 2 arrêts longue maladie / longue durée datent de 2020 et ont occasionné 690 jours d'arrêts sur 2022.



Sur la CDE, 12 agents CNRACL sont recensés :

- Sur 2022, 5 arrêts en cours ont été recensés sur la CDE pour un total de 375 jours d'arrêts.
- La part du temps perdu en raison des absences est de 11,2%, ce qui représente 1 agent absent sur toute la période considérée.
- 41,7 % des agents employés par la CDE se sont arrêtés au moins une fois.
- L'arrêt longue maladie date de 2020 et a occasionné 309 jours d'arrêts sur 2022.



## CHANTIERS EN COURS

### ➤ Rémunération :

La collectivité poursuit sa réflexion sur la rémunération des agents.

Un nouveau groupe de travail, composé de représentants syndicaux et d'agents de la collectivité approfondit la réflexion sur le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et notamment sur la partie IFSE (Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise).



Un certain nombre de décisions ont été actées en 2022 et notamment sur la refonte des groupes de fonction, les plafonds applicables et l'intégration de primes annexes dans le cadre de l'IFSE.

Les travaux vont se poursuivre début 2023 avec pour objectif de parvenir à un texte définitif pour la fin du premier semestre 2023.

### ➤ Qualité de vie au travail

La collectivité est également en cours de constitution d'un groupe de travail dont le sujet de réflexion sera la qualité de vie au travail.

Ce groupe de travail comprendra des agents des différentes directions et aura pour objectif de faire des propositions à la direction et aux Elus pour améliorer la qualité de vie au travail des agents.

Il n'y a aucune directive particulière de donnée aux membres du groupe et tous les champs peuvent être explorés.





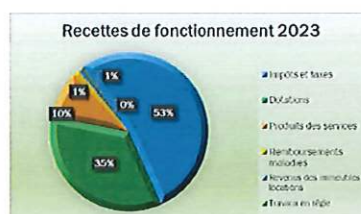
## TROISIEME PARTIE : ANALYSE BUDGETAIRE

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget primitif 2023 est construit sur la base de recettes de fonctionnement à hauteur de 18,684 millions d'Euros, stables par rapport à 2022, mais en hausse de 6% à périmètre équivalent. En effet, 1 178 249 € étaient inscrites en dotations au BP 2022 (recette de fonctionnement) et ont été transférées en subventions d'investissement (recettes d'investissement) lors du BS.

Les recettes de fonctionnement sont maintenues et aucune augmentation de taux n'est prévue à ce stade.

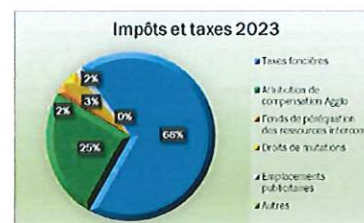
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Impôts et taxes	9 888 356	8 839 801	11,9%
Dotations	6 484 867	6 589 108	-1,6%
Produits des services	1 788 424	1 781 731	0,4%
Remboursements maladies	250 000	140 000	78,6%
Revenus des immeubles et locations	143 659	141 380	1,6%
Travaux en régie	100 000	100 000	0,0%
Autres recettes	3 955	3 737	5,8%
<b>TOTAL</b>	<b>18 659 261</b>	<b>17 595 757</b>	<b>6,0%</b>



L'équilibre général en termes de recettes est maintenu avec les impôts et taxes qui représentent un peu plus de la moitié des recettes de fonctionnement et les dotations et subventions un peu plus d'un tiers.

### LES RECETTES DE FISCALITE TIREES PAR UNE HAUSSE DES BASES FISCALES

Impôts et taxes (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Taxes foncières	6 712 752	5 682 888	18,1%
Attribution de compensation Agglo	2 487 931	2 487 931	0,0%
Fonds de péréquation des ressources intercom.	221 273	219 122	1,0%
Droits de mutations	300 000	300 000	0,0%
Emplacements publicitaires	143 000	128 000	11,7%
Autres	23 400	21 860	7,0%
<b>TOTAL</b>	<b>9 888 356</b>	<b>8 839 801</b>	<b>11,9%</b>



Le produit des taxes foncier bâti et foncier non bâti est en forte hausse, car il intègre la hausse des taux votée en 2022 et la revalorisation des bases fiscales estimée à 7% (inflation à fin novembre 2022).

Cette revalorisation automatique correspond à environ 440 000 € (soit un peu moins de la moitié de la hausse calculée).

Malgré la pression inflationniste et les difficultés de financement de la collectivité, mais conscient que cette pression touche aussi les habitants de Vernouillet, il n'est pas prévu pour le moment de précéder à un relèvement des taux en 2023.

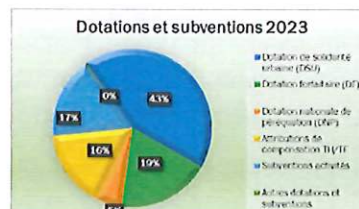
Les attributions de compensation versées par l'Agglomération restent identiques aux montants versés en 2022 (montant inchangé depuis 2019).

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales est reconduit au niveau du réalisé 2022.

Les droits de mutation sont reconduits au niveau de 2022, tandis que la taxe sur les emplacements publicitaires est augmentée pour tenir compte d'un travail de rationalisation qui été effectué par un cabinet de consultants extérieurs pour un meilleur recouvrement de cette taxe.

## LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS EN BAISSÉ

Dotations et Subventions (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	2 779 852	2 708 000	2,7%
Dotation forfaitaire (DF)	1 226 482	1 231 500	-0,4%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	349 538	360 300	-3,0%
Attributions de compensation TH/TF	1 031 997	897 017	15,0%
Subventions activités	1 074 773	1 226 104	-12,3%
Autres dotations et subventions	22 225	166 187	-86,6%
<b>TOTAL</b>	<b>6 484 867</b>	<b>6 589 108</b>	<b>-1,6%</b>



La Dotation de Solidarité Urbaine, la Dotation Forfaitaire et la Dotation Nationale de Péréquation sont maintenues à leur niveau de réalisé 2022, qui était en progression par rapport au budgété 2022. Ces trois dotations représentent 67% des recettes annuelles du poste dotations et subventions.

Le poste attributions de compensation, lié aux exonérations de taxes, est en forte hausse grâce à l'attribution de compensation consécutive à la suppression de la taxe d'habitation.

Les subventions des activités par les autres organismes (comme la CAF) sont liées à l'activité prévue et sont en baisse.

Le poste autres dotations et subventions est en baisse, car il intégrait en 2022 les remboursements par l'ARS des coûts du centre de vaccination contre le COVID 19 pour 140 000 €.

## FOCUS SUR L'EVOLUTION DES PRINCIPALES DOTATIONS

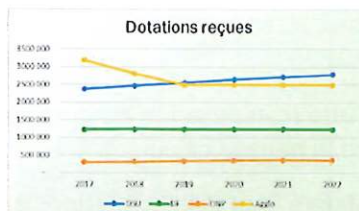
Dotations reçues (€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution sur 5 ans
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	2 367 706	2 464 848	2 546 226	2 634 078	2 708 000	2 779 852	17,4%
Dotation forfaitaire (DF)	1 228 160	1 241 605	1 229 633	1 228 962	1 231 500	1 226 482	-0,1%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	298 462	311 436	330 188	349 300	360 300	349 538	17,1%
Attribution de compensation (Agglo)	3 187 364	2 810 241	2 487 931	2 487 931	2 487 931	2 487 931	-21,9%
<b>TOTAL</b>	<b>7 081 692</b>	<b>6 828 130</b>	<b>6 593 978</b>	<b>6 700 271</b>	<b>6 787 731</b>	<b>6 843 803</b>	<b>-3,4%</b>

La Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Nationale de Péréquation ont progressé de 17% sur 5 ans alors que la Dotation Forfaitaire est restée stable sur la période.

L'attribution de compensation versée par l'Agglomération a, quant à elle, diminué de 22% en 5 ans.

Cette diminution s'explique par les transferts de compétences, le dernier en date étant celui de la piscine.

Sur ces 4 dotations, la progression a été de -3,4% sur 5 ans alors que l'inflation sur la même période était d'environ 12%.





## LES PRODUITS DES SERVICES RESTENT STABLES

Produits des services (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Facturations des activités EDUFAM	862 506	892 423	-3,4%
Refacturations agglo zone activité	384 027	384 027	0,0%
Refacturation frais personnel budget Eau	185 000	180 000	2,8%
Facturations d'activités autres services	130 600	138 400	-5,6%
Refacturation frais de personnel PRE à la CDE	92 791	92 791	0,0%
Autres facturations de services	133 500	94 090	41,9%
<b>TOTAL</b>	<b>1 788 424</b>	<b>1 781 731</b>	<b>0,4%</b>



Les facturations des activités sur les services à la population sont en baisse, la volonté de la collectivité est de ne pas augmenter la pression financière sur les usagers.

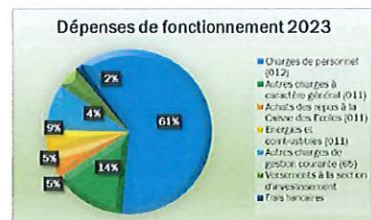
La refacturation à l'agglomération des frais liés à la zone d'activité Porte Sud reste identique à 2022, tandis que la refacturation des frais de personnel du budget de l'Eau est en hausse (point d'indice) et celle à la Caisse des Ecoles pour le Programme de Réussite Educative est stable (c'est la CDE qui touche les subventions sur ce sujet).

Le poste autres facturations reprend la facturation des coûts : les redevances d'occupation du domaine (72 000 € - stables), les redevances liées aux antennes (en 2022 sur le budget de l'eau - 47 500 €) et les frais liés aux fourrières et épaves, ainsi que les locations de véhicules.

## DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BIEN MAITRISEES

Le projet de budget primitif 2023 est construit sur la base de dépenses de fonctionnement à hauteur de 18,077 millions d'Euros, en hausse de 2,6% par rapport au budget primitif 2022 (rajusté à périmètre équivalent).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Charges de personnel (012)	11 050 000	10 421 190	6,0%
Autres charges à caractère général (011)	2 506 338	2 401 173	4,4%
Achats des repas à la Caisse des Ecoles (011)	900 042	882 617	2,0%
Energies et combustibles (011)	879 871	722 800	21,7%
Autres charges de gestion courante (65)	1 676 975	1 673 795	0,2%
Versements à la section d'investissement	774 451	1 395 962	-44,5%
Frais bancaires	254 211	91 720	177,2%
Autres dépenses de fonctionnement	10 000	6 500	53,8%
<b>TOTAL</b>	<b>18 051 888</b>	<b>17 595 757</b>	<b>2,6%</b>



Les frais de personnel sont stables par rapport au réalisé 2022 de 10 977 K€ (+0,7%). 2022 a été marqué par des hausses importantes de la valeur du point d'indice et du SMIC non prévues au moment du BP.

Les frais de personnel représentent 61% des dépenses de fonctionnement.

Les crédits des services augmentent de 4,4%, cette progression est maîtrisée en tenant compte des augmentations de coûts sur la plupart des achats (déchets, assurances, matériel, fournitures...). Rien que pour les assurances, la hausse est de 31% (+22 K€).

Les coûts des achats de repas réalisés auprès de la Caisse des Ecoles sont également maîtrisés et n'augmentent que de 2%.

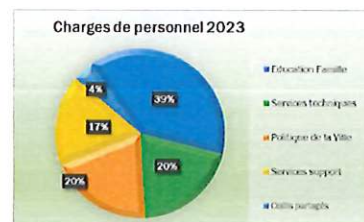
La collectivité poursuit ses efforts sur la réduction des dépenses énergétiques, cependant les hausses annoncées par les fournisseurs restent astronomiques (x3,3 sur le gaz et x2,2 sur l'électricité).

Les montants présentés ici intègrent une hausse de 20% environ en attente des précisions liées au prix exact des matières premières pour 2023 et aux détails des mesures prises par le gouvernement et notamment la question de l'éligibilité de Vernouillet aux dispositifs de soutien.

Les frais bancaires sont anticipés en très forte hausse à cause des hausses des taux (taux prévu pour les nouveaux emprunts entre 3,5 et 4% alors que l'en-cours de dette moyen de la commune jouissait en 2022 d'un taux inférieur à 1%).

## LES DEPENSES DE PERSONNEL

Charges de personnel (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Education Famille	4 270 000	3 848 920	10,9%
Services techniques	2 215 000	2 420 000	-8,5%
Politique de la Ville	2 195 000	1 637 270	34,1%
Services support	1 920 000	2 100 000	-8,6%
Coûts partagés	450 000	415 000	8,4%
<b>TOTAL</b>	<b>11 050 000</b>	<b>10 421 190</b>	<b>6,0%</b>



L'augmentation de la masse salariale entre le budgété 2022 (10,421 M€) et le réalisé 2022 (10,977 M€) s'explique principalement par la hausse du point d'indice (+3,5%) et la hausse de l'absentéisme pour maladie qui a obligé à remplacer les agents absents. La comparaison entre les chiffres prévus au BP 2022 pour les remboursements maladie (140 K€) et le réalisé 2022 (518 K€) permet d'expliquer près des deux tiers (378 K€) de cette augmentation (qui est donc compensée).

Le budget de la Direction Education Famille est en augmentation de près de 11% pour prendre en compte les besoins spécifiques de la population vernolitaine.

Le budget des autres services liés à la Politique de la Ville est également en forte progression, à la suite des réorganisations et en conséquence du focus particulier sur ces champs d'activité.

Les Services Techniques et les services supports sont réorganisés pour permettre une meilleure distribution des moyens sur les autres fonctions.

Enfin, les coûts partagés qui reprennent les dépenses liées à l'assurance du personnel, la médecine du travail et le CNAS sont en forte hausse. Une bonne renégociation avec nos principaux prestataires a permis d'éviter une multiplication par trois de ces coûts d'assurance et de limiter la hausse au maximum pour 2023, tout en sécurisant les coûts 2024.

Le budget projeté pour 2023 est dans la lignée des dépenses réalisées en 2022. Si l'on tire une tendance long terme depuis 2013, nous sommes à 2,6% d'augmentation annuelle.

Une hausse du SMIC de 1,81% est déjà annoncée pour janvier 2023.

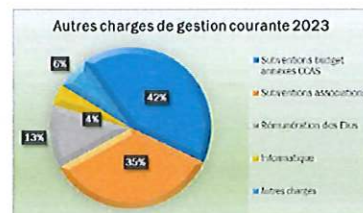
La baisse de 2018 correspond au transfert de la Piscine, la hausse de 2019 à l'intégration du périmètre Petite Enfance (depuis le CCAS), la baisse de 2020 à la crise Covid.





## LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Autres charges de gestion courante (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Subventions budget annexes CCAS	700 000	650 000	7,7%
Subventions budget annexe CDE	-	25 191	
Subventions associations et contrats de ville	586 000	586 000	0,0%
Rémunération des Elus	214 000	206 000	3,9%
Informatique	69 825	60 014	16,3%
Autres charges	107 150	145 926	-26,6%
<b>TOTAL</b>	<b>1 676 975</b>	<b>1 673 131</b>	<b>0,2%</b>



La collectivité a décidé d'augmenter la subvention au budget du Centre Communal d'Action Sociale et d'accroître l'action sociale de la collectivité pour prendre en compte la période actuelle difficile pour les habitants de Vernouillet.

Sensible aux besoins des associations, la commune a décidé de maintenir l'enveloppe de budgets allouée aux subventions aux associations et aux contrats de ville.

Ceux liés à la rémunération des Elus sont en légère hausse du fait de l'indexation sur le point d'indice de ces rémunérations.

De même, les droits d'utilisation liés aux logiciels dans le Nuage (notamment Office) sont également en hausse.

Dans les autres charges, on retrouve la contribution à l'éclairage public (60 582 €) et la subvention transport pour les lycées (35 000 €). En 2022, il était budgété pour 40 240 € un reliquat de participation à l'ANRU (lié aux engagements antérieurs), cette dépense n'est pas reconduite.

## FAIRE FACE A LA HAUSSE DES COUTS DE L'ENERGIE

Le projet de budget 2023 présente un bénéfice en section de fonctionnement de 607 K€..

Ce résultat est à mettre en perspective avec les hausses annoncées (x3,3 pour le prix du gaz et x2,2 pour celui de l'électricité).

Recettes de Fonctionnement	18 659 261
Dépenses de Fonctionnement	18 051 888
<b>Résultat de fonctionnement 2023</b>	<b>607 373</b>
Hausse coûts de l'énergie (011)	1 178 973
Economies d'énergie 2023	- 171 600
Filet de sécurité énergétique 2023	400 000
<b>Reste à financer</b>	<b>-</b>

Nous estimons que ces hausses pourraient occasionner un surcoût supplémentaire d'environ 1,18 M€.

La collectivité a décidé de poursuivre ses efforts dans la réduction des dépenses et continue les travaux d'isolation sur les huisseries dans les écoles et sur le calorifugeage des gaines de chauffage par exemple.

En cette fin d'année 2022 et ce début d'année 2023, les équipes sont également mobilisées pour le remplacement des radiateurs et des luminaires de bâtiments municipaux par des modèles plus économes.

De la même façon, la collectivité a défini, conjointement avec la Syndicat Energie Eure et Loir, un plan pour le remplacement complet des lampadaires extérieurs de la collectivité par des modèles plus économes et programmables. Ce remplacement devrait concerner 75% du parc en 2023, les autres 25% étant prévus début 2024.

Nous avons chiffré l'impact de ces mesures à 171 K€ d'économies sur 2023.

Nous estimons également que cette hausse des coûts de l'énergie nous ouvrirait droit au filet de sécurité énergétique. Une première estimation, en attente de la publication des décrets d'application, nous ouvrirait droit à environ 400 K€ d'aides.

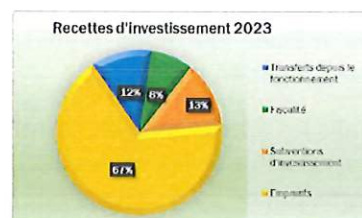
Si aucune modification n'est à apporter d'ici le vote du Budget Primitif, ces différents éléments nous permettraient de présenter une section de fonctionnement à l'équilibre.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le projet de budget 2023 comporte un important volet investissements. L'équipe municipale maintient son ambition de poursuivre les projets structurants qui amélioreront l'environnement des Vernolitaïns.

Le projet de budget d'investissement de la ville pour 2023 se situe à 6 893 403 €.

Recette d'investissement (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Transferts depuis le fonctionnement	774 451	1 395 962	-44,5%
Fiscalité	532 500	431 663	23,4%
Subventions d'investissement	836 452	1 372 499	-39,1%
Emprunts	4 300 000	3 200 000	34,4%
Cessions d'immobilisations	450 000	-	
<b>TOTAL</b>	<b>6 893 403</b>	<b>6 400 124</b>	<b>7,7%</b>



La principale recette est constituée par l'emprunt positionné pour l'instant à 4,3 millions d'Euros.

Ce volume d'emprunts se répartit en trois blocs : le premier pour les investissements sur les grands projets (2,8 M€), le second pour le financement du fonds de concours de la piscine (1 M€) et le troisième pour la participation au financement du changement des lampadaires extérieurs de la ville (0,5 M€).

Les transferts depuis la section de fonctionnement correspondent aux amortissements. Ils sont en diminution par rapport à 2022, car le résultat de fonctionnement 2023 est affecté à la compensation des hausses des coûts de l'énergie.

La partie fiscalité est en hausse du fait de l'augmentation des recettes de FCTVA liée aux investissements réalisés en 2022.

Les subventions d'investissement correspondent principalement aux subventions sur les projets Marcel Pagnol et NPNRU (pour rappel au BP 2022, ces recettes étaient inscrites en recettes de fonctionnement – mais sont ici retraitées pour une meilleure lisibilité).

La commune prévoit également la vente de terrains afin de générer des recettes supplémentaires.

## LES ACTIONS BUDGETAIRES

L'emprunt est positionné dans un premier temps sur un montant élevé, mais l'objectif reste de minimiser ce montant afin de permettre à la commune de poursuivre ses investissements sur le long terme.



Les hausses des coûts de l'énergie, non prévues, donnent un sérieux coup de frein aux moyens de la commune, ponctionnant la partie de résultat de fonctionnement qui est traditionnellement réinjectée dans le financement des projets d'investissement.

Les actions évoquées lors du ROB 2022 restent d'actualité et l'objectif reste de générer des économies sur le fonctionnement des services et sur les dépenses énergétiques, mais aussi d'augmenter les recettes par le biais d'une meilleure couverture des projets par les subventions.

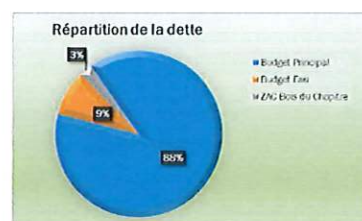
A ce stade, il n'est pas prévu d'augmenter les taux d'imposition, ni les tarifs des services payants.

### LA DETTE, OUTIL DE DEVELOPPEMENT

Un important travail de rationalisation et de refinancement a été opéré sur la dette de la collectivité depuis 2020 et a profondément amélioré le profil d'endettement de la ville.

Malheureusement, la pression inflationniste a conduit les banques centrales à relever leurs taux directeurs en 2022 (et probablement en 2023), renchérissant le coût des emprunts.

Budget	CRD	Taux moyen	Répartition
Budget Principal	11 967 517,53 €	1,55%	88,65%
Budget Eau	1 173 264,27 €	2,05%	8,69%
ZAC Bois du Chapitre	359 349,55 €	2,98%	2,66%
<b>TOTAL</b>	<b>13 500 131,35 €</b>	<b>1,63%</b>	<b>100,00%</b>



Les éléments répertoriés regroupent la dette pour les trois budgets : Ville, Eau et Zac Bois du Chapitre.

Le CCAS, la CDE et le budget ZA Bonsecours n'ont aucun endettement.

L'endettement du budget de l'Eau sera transféré courant 2023 à l'agglomération.

### LE PROFIL DE LA DETTE

L'endettement de la collectivité a augmenté en 2022 en raison de la souscription d'un nouvel emprunt de 3,2 M€ en juin.

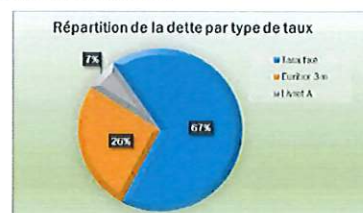
Cet emprunt permet le financement des importants investissements de fin 2022 et début 2023. Il a été fait par anticipation pour bénéficier de conditions acceptables.

L'endettement de la commune reste à un niveau acceptable (remboursement inférieur à 8 ans).

Le taux moyen a augmenté du fait de l'exposition d'une partie des emprunts souscrits à taux variable, mais reste très en deçà de la moyenne des taux proposés actuellement.

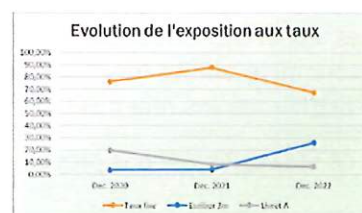
Date	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
Déc. 2020	13 732 675,07 €	0,95%	14 ans et 3 mois	35
Déc. 2021	11 334 888,69 €	0,85%	13 ans et 9 mois	31
Déc. 2022	13 500 131,35 €	1,63%	14 ans et 5 mois	30

Indexation	CRD	Lignes	Poids
Taux fixe	9 107 790,72 €	17	67,46%
Euribor 3m	3 515 941,26 €	3	26,04%
Livret A	876 399,37 €	10	6,49%



La part taux variable a augmenté du fait de la nouvelle souscription de 2022. De plus, les opérations de refinancement prévues (remplacement des emprunts indexés sur la Livret A) n'ont pas pu être réalisées pour cause de hausse des taux.

La commune reste cependant attentive aux opportunités qui permettraient de diminuer l'exposition aux risques financiers. La période étant très volatile, il faut attendre que les anticipations futures d'évolutions de taux se stabilisent avant de pouvoir mettre en place une nouvelle stratégie de refinancements.



La structure de la dette est qualifiée comme saine et sans risque : 100% en catégorie « 1A » de la charte Gissler.

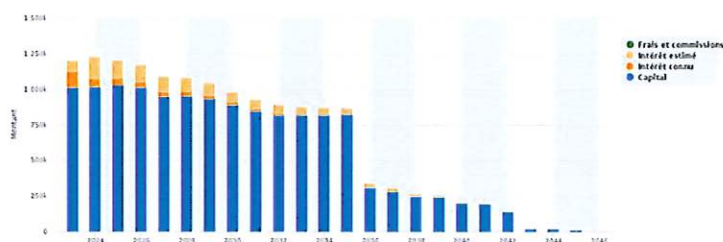
Elle est principalement détenue par la SFIL, dorénavant filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La SFIL reprend également en gestion une partie des emprunts souscrits par la Banque Postale, également filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

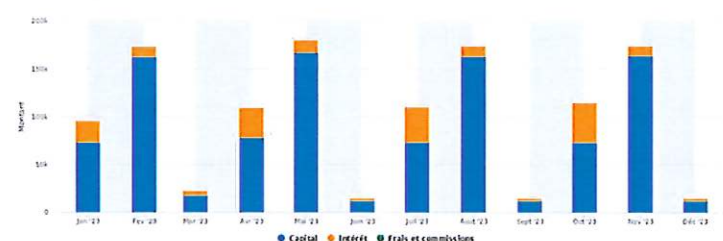
C'est le cas de l'emprunt souscrit en 2022 auprès de la Banque Postale.

Banque	Encours	Nombre de lignes	Poids
Société de Financement Local	10 091 418,50 €	3	74,75%
Caisse des Dépôts et Consignations	1 667 925,36 €	19	12,35%
Crédit Agricole de Val de France	834 986,82 €	2	6,19%
Caisse d'épargne Loire-Centre	469 722,70 €	3	3,48%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	342 744,53 €	2	2,54%
La Banque Postale	93 333,44 €	1	0,69%

Les échéances de remboursement sont relativement stables jusqu'en 2035, la renégociation de 2021 ayant permis un compactage de la dette.



La saisonnalité des paiements est inégalement répartie selon les mois, les principales échéances (emprunts trimestriels) étant en février, mai, août et novembre, alors que mars, juin, septembre et décembre sont plus faibles.



L'encours de la dette s'établissant à 13,5 M€ en décembre 2022, cela représente un endettement de 1 073 € / habitant, basé sur la population Insee au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de 12 583 habitants sur la commune.



## LA CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT

La capacité d'auto-financement (CAF) est la première ressource dont dispose une collectivité pour financer ses investissements.

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement et permet ainsi de couvrir une partie des dépenses réelles d'investissement, mais elle sera toujours prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette.

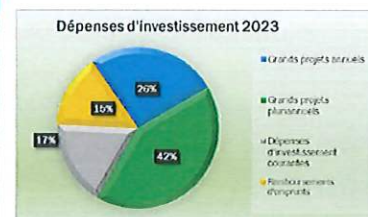
Voici les éléments normés pour les années passées (source INSEE).

Capacité d'auto-financement (K€)	2017	2018	2019	2020	2021
Produits réels de fonctionnement	16 850	16 938	17 273	16 705	16 801
Charges réelles de fonctionnement	14 991	14 701	14 938	15 059	14 850
<b>CAF Brute</b>	<b>1 859</b>	<b>2 237</b>	<b>2 335</b>	<b>1 646</b>	<b>1 951</b>
Remboursement de capital	1 077	1 104	1 145	1 165	960
<b>CAF Nette</b>	<b>782</b>	<b>1 133</b>	<b>1 190</b>	<b>481</b>	<b>991</b>

Les données pour 2022 ne sont pas encore finalisées.

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE MANDAT ET E.I. 2023

Dépenses d'investissement	ROB 2023	BP 2022	Détail	ROB 2023	BP 2022
Grands projets annuels	1 813 726	2 780 380	Piscine Intercommunale	1 050 000	1 050 000
			Réfection voirie + éclairage	723 726	1 030 380
			Extension du cimetière	40 000	700 000
Grands projets pluriannuels	2 873 286	625 000	Complexe sportif Marcel Pagnol	1 706 786	430 000
			NPNRU	1 041 500	195 000
			Croix Giboreau	125 000	-
Dépenses d'investissement courantes	1 202 991	2 030 130	Services Techniques - Bâtiment	429 848	1 045 475
			Services Techniques - Cadre de vie	489 891	459 132
			Informatique / téléphonie / équipement	126 150	356 426
			Moyens généraux / Services à la population	157 102	169 097
Remboursements d'emprunts	1 003 400	964 614	Remboursements d'emprunts	1 003 400	964 614
<b>TOTAL</b>	<b>6 893 403</b>	<b>6 400 124</b>		<b>6 893 403</b>	<b>6 400 124</b>



Les dépenses prévisionnelles d'investissement sur 2023 sont réparties en quatre pôles :

- Les grands projets qui seront terminés sur 2023, ils représentent 26% des investissements prévus.
  - Le dernier appel de fonds pour la piscine (prévu en 2022 mais non réalisé) est maintenant prévu pour 2023 avec une ouverture au public planifiée pour l'été 2023.
  - Les financements pour le remplacement de l'éclairage public et des travaux de voirie sont estimés à 724 K€. Les travaux rue Jean Jaurès se termineront et le grand chantier de 2023 sera le changement des lampadaires.
  - Les travaux d'extension du cimetière vont également se terminer début 2023.
- Les grands projets pluriannuels, l'investissement prévu en 2023 représente 42% du budget prévisionnel.
  - Le concours d'architecte pour le complexe Marcel Pagnol est en cours, les besoins ont été définis et ce projet ambitieux va bientôt prendre forme. Les travaux devraient démarrer en fin d'année.
  - La rénovation urbaine du quartier de la Tabellionne se poursuit, les besoins ont été définis et une fois les démolitions achevées, la reconstruction pourra démarrer.
  - Sur la Croix Giboreau, la commune poursuit sa politique d'acquisition des terrains afin de s'assurer de la complète maîtrise foncière du projet.

- Les dépenses d'investissement courant pour 17% du budget prévisionnel ;
- Les remboursements du capital emprunté pour 15% du budget prévisionnel, intégrant les nouveaux emprunts.

## LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes de la ville représentent des activités délimitées et isolées de l'activité principale de la ville :

- Le CCAS qui porte l'action sociale de la ville par le biais de deux budgets ;
- La Caisse des Ecoles qui porte l'activité restauration collective de la ville ;
- Le budget miroir de l'Eau, compétence agglomération qui gère également le budget, mais dont la gestion opérationnelle est déléguée à la ville ;
- La ZA de Bonsecours, en cours d'achèvement ;
- La ZAC du Bois du Chapitre, dont il reste la tranche 4 à réaliser.

## LES BUDGETS DU CCAS

### Budget Annexe

Le budget annexe du CCAS reprend l'activité d'aide à domicile. Cette activité est contrôlée par le département, qui en est le principal financeur.

Le budget 2023 prévoit des prestations à hauteur de 16 500 heures. Le projet de prise en charge du département s'élèvera en 2023 à 24,8 € de l'heure, contre 23,79 € en 2022 (et 21,79 € en 2021), soit une augmentation de 4,2%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022
Participation du département	409 121	392 535
Participation CTI	52 704	-
Subvention du budget principal	61 975	67 133
Remboursements sur rémunérations	1 800	3 000
<b>TOTAL</b>	<b>525 600</b>	<b>462 668</b>

Le département prévoit également le remboursement de la CTI aux agents (issue du Ségur de la Santé) pour un montant estimé à 52 K€.

Les recettes de fonctionnement sont complétées par une subvention du budget principal positionné pour l'instant à 62 K€ et par des remboursements sur rémunérations.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées de charges de personnel. Ce montant intègre la refacturation des personnels du budget CCAS Principal qui travaillent également sur ce budget.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022
Charges de personnel	456 200	401 168
Charges à caractère général	17 400	11 397
Dépenses de structure	52 000	50 103
<b>TOTAL</b>	<b>525 600</b>	<b>462 668</b>

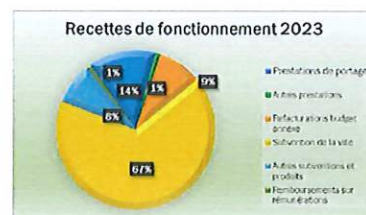
Le budget d'investissement s'équilibre à 3 365 €, avec du FCTVA et des amortissements en recettes et des dépenses d'équipement en dépenses.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (€)	ROB 2023
Amortissements	2 219,00 €
FCTVA	1 146,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (€)	ROB 2023
Equipements et abonnements	3 365,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 365,00</b>



## Budget Principal

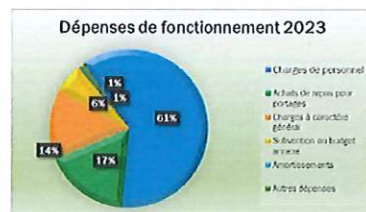
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Prestations de portage	143 757	174 000	-17,4%
Autres prestations	10 700	30 785	-65,2%
Refacturations budget annexe	96 196	78 450	22,6%
Subvention de la ville	700 000	650 000	7,7%
Autres subventions et produits	90 365	70 352	28,4%
Remboursements sur rémunérations	9 400	16 110	-41,7%
<b>TOTAL</b>	<b>1 050 418</b>	<b>1 019 697</b>	<b>3,0%</b>



Les recettes du budget principal du CCAS sont en augmentation, du fait de la hausse de 7,7% de la subvention de la ville. Celle-ci représente les deux tiers des recettes du budget principal du CCAS.

Les prestations de portage, surévaluées en 2022, sont plus proches de la réalité.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Charges de personnel	641 000	641 000	0,0%
Achats de repas pour portages	182 854	174 000	5,1%
Charges à caractère général	149 194	124 572	19,8%
Subvention au budget annexe	61 975	67 133	-7,7%
Amortissements	4 895	5 600	-12,6%
Autres dépenses	10 500	7 392	42,0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 050 418</b>	<b>1 019 697</b>	<b>3,0%</b>



Côté dépenses, celles-ci tiennent compte des besoins supplémentaires identifiés à la suite de la pandémie ou en conséquence de la précarité énergétique et des baisses de pouvoir d'achat.

Le budget prévoit des dépenses en hausse pour pouvoir proposer des prestations nouvelles à destination de la population vernolitaine.

Les frais de personnel sont stables et représentent 61% des dépenses de fonctionnement.

La différence entre les recettes et dépenses de portage provient de la TVA non récupérée sur le CCAS (et non isolée pour le BP 2022).

Comme indiqué plus haut, la subvention d'équilibre au budget annexe est pour l'instant positionnée à hauteur de 61 975 €.

Concernant les investissements, il s'agit de dépenses d'équipement, financées par les amortissements.

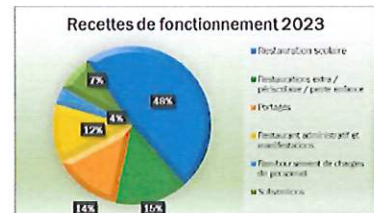
RECETTES D'INVESTISSEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022
Amortissements	4 895	5 600
FCTVA	970	147
Prêt sociaux	4 500	4 500
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022
Équipements	5 510	5 747
Prêts sociaux	4 500	4 500
Amortissements	355	
<b>TOTAL</b>	<b>10 365</b>	<b>10 247</b>

## LE BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Pour rappel, en 2021, le périmètre du budget de la Caisse des Ecoles a été simplifié et recentré sur l'activité de restauration collective. En 2022, la charge de la facturation des repas scolaires a été transférée à la ville.

L'objectif reste que la Caisse des Ecoles facture ses repas à la ville, à prix coûtant, charge ensuite à la ville d'appliquer le subventionnement décidé sur les tarifs. Ainsi, la Caisse des Ecoles peut présenter un budget équilibré, sans recours à une subvention de la ville.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Restauration scolaire	595 000	608 300	-2,2%
Restaurations extra / périscolaire / petite enfance	184 122	164 992	11,6%
Portages	173 320	164 839	5,1%
Restaurant administratif et manifestations	148 602	134 841	10,2%
Remboursement de charges de personnel	45 355	40 000	13,4%
Subventions	90 000	115 191	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 236 399</b>	<b>1 228 163</b>	<b>0,7%</b>

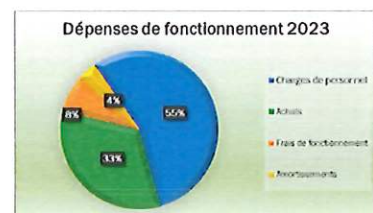


Les recettes sont estimées à 1 236 399 €, principalement composées des repas vendus, à la ville ou au CCAS (pour 89%).

Les montants facturés sont en progression, pour compenser les aléas de début 2022 consécutifs à la fin des restrictions liées à la pandémie Covid 19.

La partie subvention concerne les subventions prévues pour le Projet de Réussite Educative (PRE).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Charges de personnel	682 791	652 791	4,6%
Achats	408 860	394 360	3,7%
Frais de fonctionnement	96 538	115 006	-16,1%
Amortissements	45 920	40 000	14,8%
Autres charges	2 290	26 006	-91,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 236 399</b>	<b>1 228 163</b>	<b>0,7%</b>



Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont également estimées à 1 236 399 €, réparties en trois blocs :

- Les frais de personnel, estimés à 682 791 €, dont 92 791 € pour le PRE ;
- Les charges d'achats, qui intègrent le coût des matières premières permettant la constitution des repas, estimées à 408 860 € ;
- Les autres charges à caractère général et les amortissements.

Concernant le budget d'investissement, les recettes sont composées des amortissements et du FCTVA et les dépenses sont des dépenses d'équipement. Ce budget est estimé à 53 024 €.

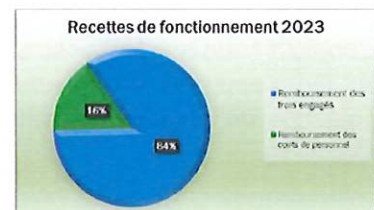
RECETTES D'INVESTISSEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022
Amortissements	45 920	40 000
FCTVA	7 104	25 674
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022
Investissements	53 024	65 674
<b>TOTAL</b>	<b>53 024</b>	<b>65 674</b>

## LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le projet de budget annexe de l'eau pour l'année 2023 s'équilibre à 1 174 055 € en fonctionnement et à 553 200 € en investissement.

Pour 2023, le budget est géré par l'agglomération du Pays de Dreux et la ville de Vernouillet inscrit les écritures en miroir sur un budget annexe, mais le pouvoir décisionnel est à l'agglomération.

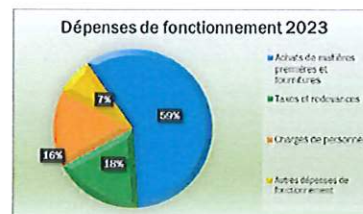
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)	ROB 2023
Remboursement des frais engagés	989 055
Remboursement des coûts de personnel	185 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 174 055</b>



Les recettes de fonctionnement sont uniquement des remboursements par l'agglomérations des frais engagés, sur les dépenses de fonctionnement d'une part et sur les frais de personnel d'autre part.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)	ROB 2023	BP 2022	Evolution
Achats de matières premières et fournitures	687 103	706 930	-2,8%
Taxes et redevances	213 830	220 000	-2,8%
Charges de personnel	185 000	180 000	2,8%
Amortissements et transferts vers la section d'investissement	-	288 699	-100,0%
Autres dépenses de fonctionnement	88 123	146 829	-40,0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 174 055</b>	<b>1 542 458</b>	<b>-23,9%</b>



Les dépenses sont réparties en quatre blocs : les achats de matières premières et de fournitures (pour 59%), les taxes et redevances payées (pour 18%), les frais de personnel (pour 16%) et les dépenses générales de fonctionnement (pour 7%). L'intégralité de ces dépenses est refacturée à l'agglomération.

La partie investissements est maintenant gérée directement par l'agglomération, ainsi que les amortissements et les emprunts. Le montant du budget d'investissement est de 553 200 € (contre 568 699 € en 2022).

L'intégralité des emprunts souscrits pour le compte du budget de l'Eau sera transférée à l'agglomération (1 173 264,27 € au 31/12/2022).

#### LE BUDGET ANNEXE DE LA ZA BONSECOURS

Ce budget ne présente pas d'écritures sur 2022. Il reste toujours un terrain à viabiliser et à vendre. Une fois cette opération réalisée, le budget sera clôturé.

Un Budget Primitif à 0 sera présenté. L'opération de vente quand elle sera programmée fera l'objet d'un Budget Supplémentaire.

#### LE BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITE (ANCIENNEMENT ZAC BOIS DU CHAPITRE)

Conformément aux dispositions de la norme M57, le budget de la ZAC Bois du Chapitre a été renommé en budget Zones d'Activité.

Le futur projet de ZAC Croix Giboreau sera également logé dans ce budget annexe.

Concernant le Bois du Chapitre, les travaux de la tranche 4 ont démarré. Les travaux sont répartis entre les aménagements ville et les aménagements gérés par Nexity.

2023 (€)	Recettes	Dépenses
Ventes de terrains	620 000	
Intérêts des emprunts		10 000
Etudes T4		45 000
Travaux voirie T4		520 000
Capital des emprunts		45 000
<b>TOTAL</b>	<b>620 000</b>	<b>620 000</b>

Les recettes sont générées par la future vente de terrains alors que les dépenses sont constituées des études et travaux pour la Tranche et des intérêts et remboursement de capital des emprunts souscrits.

Les emprunts souscrits pour le compte de la ZAC Bois du Chapitre s'élèvent à 359 349,55 € (au 31/12/2022).

Accusé de réception en préfecture  
028-212804041-20230125-2023-01-03D-DE  
Date de télétransmission : 01/02/2023  
Date de réception préfecture : 01/02/2023